



**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 AVRIL 2026**

Nombre de membres composant le Conseil 35
Nombre de membres présents à la séance 33
Nombre de membres représentés 2
Nombre de membres non représentés 0

Le mercredi 15 avril 2026 à 20h00 les membres composant le conseil municipal de la commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle de l'horloge.

ETAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Chantal DURAND, Madame Michèle DELOMEL, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Lionel GAUTIER, Madame Héléne DECOTIGNIE, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Urbain OKOU, Madame Pascale RUIJMY, Madame Saliha PONTVIANNE, Monsieur François Serge BLOIS, Madame Suzanne LECROART, Monsieur Jérôme DUPUY, Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI, Monsieur Bernard DUVERT, Madame Carmen PEREZ, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Christelle FORTIN, Monsieur Vincent Denis Pierre JARDIN, Monsieur Tony RENUCCI, Madame Agnès ASTEGIANI, Monsieur Alexis LECLERC-DALMET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Madame Kourrea TRAORE donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Axel HAVERBEKE donne procuration à Madame Béatrice NICOLAS-DARROU

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Maxime OUANOUNOU

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Monsieur Francis SELLAM

DELIBERATION N° 7

ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

PREAMBULE - Monsieur Brahim BAHMAD, 9ème Adjoint au maire délégué "finances"

Mes chers collègues,

Conformément aux instructions de la norme comptable M57, la commune doit engager comptablement la totalité des dépenses à laquelle elle est engagée juridiquement par la passation d'un marché public, et ce dès sa notification, même si cette dépense va en réalité être étalée sur plusieurs années. Cela conduisait à un gonflement des dépenses restant à réaliser en fin d'exercice qui doivent le plus souvent être couvertes par la conclusion d'un emprunt.

La réglementation permet dans le cadre du vote d'autorisations de programmes pluriannuels, de n'inscrire chaque année au budget que les crédits nécessaires à l'engagement et au paiement de la dépense annuelle.

260415_7

Ce mode de gestion évite un recours excessif à l'emprunt et offre une meilleure lisibilité sur l'avancement des projets liés à ces programmes.

A l'occasion du vote du budget primitif 2026 il est proposé au conseil municipal d'actualiser les autorisations de programme n°9, 11, 12, 13, 14, 15 et 16.

**Autorisation de programme n°9 – Travaux Agenda d'Accessibilité Programmée
Prolongation de l'opération sans modification de son montant
et ouverture de crédit de paiement**

Lors du conseil municipal du 13 octobre 2015, la commune s'est engagée dans un Agenda d'Accessibilité Programmée : un plan pluriannuel de mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public.

L'enveloppe initiale de 1 061 719 € TTC a été révisée en 2021, 2022, 2023 et 2025 pour un montant total de 1 424 878,66 €.

En 2025, le montant des crédits ouverts s'élevait à 195 507,86 € pour un total de réalisation représentant 119 185,52 €.

Des travaux restant à réaliser il est donc nécessaire de prolonger l'opération et d'ouvrir les crédits de paiements nécessaires dans le cadre de l'exercice 2026 de la manière suivante :

AUTORISATION DE PROGRAMME N°9 : ACCESSIBILITE				
CREDIT DE PAIEMENTS				TOTAL Opération
Réalisé entre 2016 et 2024	Réalisé 2025	Total réalisé	Crédits de paiement 2026	
1 229 370,80	119 185,52	1 348 556,32	76 322,34	1 424 878,66

**Autorisation de programme n°11 – Extension du réseau de vidéoprotection
Prolongation de l'opération sans modification de son montant et ouverture de crédit de
paiement**

Cette autorisation de programme créée en 2002 est venue compléter le dispositif de 44 caméras dont disposait la commune à fin 2021, reliées à un Centre de Supervision Urbain.

L'équipe municipale en concertation avec les services de l'État a décidé de renforcer le déploiement de la vidéoprotection afin de disposer d'un maillage très fin sur l'ensemble de son territoire.

Le montant des dépenses réalisées entre 2022 et 2025 s'élève à 1 724 046,28 € sur un montant total d'opération à 1 874 406,76 €.

Des caméras restant à installer il est donc nécessaire de prolonger l'autorisation de programme et d'ouvrir des crédits de paiements nécessaires dans le cadre de l'exercice 2026 pour un montant de 150 360,48 €.

AUTORISATION DE PROGRAMME N° 11 : EXTENSION DU RÉSEAU DE VIDÉOPROTECTION				
CREDIT DE PAIEMENTS				TOTAL Opération
Réalisé entre 2016 et 2024	Réalisé 2025	Total réalisé	Crédits de paiement 2026	
1 588 758,01	135 288,27	1 724 046,28	150 360,48	1 874 406,76

**Autorisation de programme n°12 – Aménagement et rénovation des voiries et espaces publics
Révision des crédits de paiement**

La commune s'est engagée depuis 2022 sur un programme pluriannuel de rénovation des voiries et

des espaces publics.

En 2026, sont prévues notamment les actions suivantes :

- La rénovation de la voirie de l'avenue et de la placette Wilson ;
- Les études en vue de la rénovation de la voirie de l'avenue Foch ;
- La fourniture et pose de jardinières en acier thermolaqué ;
- La réalisation des projets retenus dans le cadre du budget participatif.

Depuis 2022, le montant des dépenses réalisées s'élève à 9 779 652,95 € et pour l'exercice 2026. Il convient de prévoir l'ouverture de crédits de paiement pour un montant de 2 027 508,27 €.

AUTORISATION DE PROGRAMME N° 12 :					
TRAVAUX DE RÉNOVATION DES VOIRIES ET ESPACES PUBLICS					
CREDIT DE PAIEMENTS					
Réalisé entre 2022 et 2024	Réalisé 2025	Total réalisé	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027	TOTAL Opération
5 410 603,16	4 369 049,79	9 779 652,95	2 027 508,27	2 356 563,78	14 163 725,00

Autorisation de programme n°13 – Renouvellement du parc de véhicules et d'engins de la Ville Révision des crédits de paiement

En 2023, la commune a souhaité lancer une autorisation de programme, affichant sa volonté d'accélérer le renouvellement de son parc automobile avec des « véhicules propres ».

Depuis 2023, le montant des dépenses réalisées s'élève à 388 646,24 € et pour l'exercice 2026 il convient de prévoir l'ouverture de crédits de paiement pour un montant de 309 899,06 €.

AUTORISATION DE PROGRAMME N° 13 :					
RENOUVELLEMENT DU PARC DE VÉHICULES ET D'ENGINS MUNICIPAUX					
CREDIT DE PAIEMENTS					
Réalisé entre 2023 et 2024	Réalisé 2025	Total réalisé	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement de 2027 à 2030	TOTAL Opération
18 955,28	369 690,96	388 646,24	309 899,06	1 539 454,70	2 238 000,00

Autorisation de programme n°14 – Création d'un nouveau gymnase Prolongation de l'opération nécessitant une révision de son montant et des crédits de paiement

En 2024, la commune a voté l'ouverture d'une autorisation de programme dans le cadre de la construction d'un 3^{ème} gymnase.

Le montant initial de l'opération qui était de 7 349 500,00 € a été porté à 8 800 000,00 € en 2025.

Les dépenses réalisées entre 2024 et 2025 représentent 1 459 805,82 €.

Des aléas et coûts supplémentaires nécessitent de prolonger l'opération et de réviser le montant de l'autorisation de programme à hauteur de 9 300 000,00 €.

Dans le cadre de l'exercice 2026, il est nécessaire de prévoir l'ouverture de crédits de paiement pour un total de 7 088 691,35 €.

AUTORISATION DE PROGRAMME N° 14 :					
CONSTRUCTION DU 3 ÈME GYMNASSE					
CREDIT DE PAIEMENTS					
Réalisé 2024	Réalisé 2025	Total réalisé	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement de 2027	TOTAL Opération
443 127,24	1 016 678,58	1 459 805,82	7 088 691,35	408 502,83	9 300 000,00

Autorisation de programme n°15 – Construction d'un CTM
Révision des crédits de paiement

En 2024, la commune a voté l'ouverture d'une autorisation de programme dans le cadre de la construction d'un Centre Technique Municipal.

Le montant total de l'opération s'élève à 5 000 000,00 € et les dépenses réalisées entre 2024 et 2025 représentent 51 148,37 €.

Dans le cadre de l'exercice 2026, il convient de prévoir l'ouverture de crédits de paiement pour un total de 2 150 000,00 €.

Autorisation de programme n°15 – Construction d'un CTM

AUTORISATION DE PROGRAMME N° 15 :					
CONSTRUCTION D'UN CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL					
CREDIT DE PAIEMENTS					TOTAL Opération
Réalisé 2024	Réalisé 2025	Total réalisé	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement de 2027	
6 180,00	44 968,37	51 148,37	2 150 000,00	2 798 851,63	5 000 000,00

Autorisation de programme n°16 – Extension de l'école du Parangon
Révision des crédits de paiement

En 2024, la commune a voté l'ouverture d'une autorisation de programme dans le cadre de l'extension de l'école du Parangon pour un montant total de l'opération de 4 686 000,00 €.

Le projet ayant finalement été abandonné puisque l'agrandissement de l'école ne se justifiait plus seuls des frais d'études ont été payés en 2024 pour un montant de 61 991,60 €.

Comme le prévoit la loi les entreprises qui avaient commencé à travailler sur le projet doivent être indemnisées, nécessitant donc l'ouverture de crédits de paiement dans le cadre de l'exercice 2026 pour un montant de 50 000,00 €.

Une fois ces sommes versées, une délibération sera prise pour clôturer l'opération.

AUTORISATION DE PROGRAMME N° 16 :					
EXTENSION DE L'ÉCOLE DU PARANGON					
CREDIT DE PAIEMENTS					TOTAL Opération
Réalisé 2024	Réalisé 2025	Total réalisé	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement de abandonnés	
61 991,60	0,00	61 991,60	50 000,00	- 4 574 008,40	111 991,60

Principaux textes réglementaires	Délibération du conseil municipal n°16 en date du 13 octobre 2015 relative à l'autorisation donnée au Maire de déposer la demande de validation de l'agenda d'accessibilité programmée (AD'AP)
----------------------------------	--

A reçu un avis favorable en commission finances, solidarité et sécurité du mercredi 8 avril 2026.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré par :

Pour	26	Monsieur Francis SELAM (ensemble pour joinville), Monsieur Jérôme TAGNON (ensemble pour joinville), Madame Stéphanie BRANCO (ensemble pour joinville), Monsieur Olivier LAVIGNE (ensemble pour joinville), Madame Chantal ALLAIN (ensemble pour joinville), Monsieur Maxime OUANOUNOU (ensemble pour joinville), Madame Liliane REUSCHLEIN (ensemble pour joinville), Monsieur Frédéric GOMES (ensemble pour joinville), Madame Corinne FIORENTINO (ensemble pour joinville), Monsieur Brahim BAHMAD (ensemble pour joinville), Madame Béatrice NICOLAS-DARROU (ensemble pour joinville), Madame Chantal DURAND (ensemble pour joinville), Madame Michèle DELOMEL (ensemble pour joinville), Monsieur Stephan SILVESTRE (ensemble pour joinville), Monsieur Lionel GAUTIER (ensemble pour joinville), Madame Hélène DECOTIGNIE (ensemble pour joinville), Madame Virginie TOLLARD (ensemble pour joinville), Monsieur Urbain OKOU (ensemble pour joinville), Madame Pascale RUIMY (ensemble pour joinville), Madame Saliha PONTVIANNE (ensemble pour joinville), Monsieur François Serge BLOIS (ensemble pour joinville), Madame Suzanne LECROART (ensemble pour joinville), Monsieur Jérôme DUPUY (ensemble pour joinville), Madame Kourrea TRAORE (ensemble pour joinville), Monsieur Axel HAVERBEKE (ensemble pour joinville), Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI (ensemble pour joinville)
Contre	9	Monsieur Bernard DUVERT (l'union pour joinville-le-pont), Madame Carmen PEREZ (l'union pour joinville-le-pont), Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (l'union pour joinville-le-pont), Monsieur Areski OUDJEBOUR (l'union pour joinville-le-pont), Madame Christelle FORTIN (l'union pour joinville-le-pont), Monsieur Vincent Denis Pierre JARDIN (l'union pour joinville-le-pont), Monsieur Tony RENUCCI (l'union pour joinville-le-pont), Madame Agnès ASTEGIANI (), Monsieur Alexis LECLERC-DALMET ()

Article 1^{er} : Décide de réviser l'autorisation de programme n°9 et les crédits de paiement comme suit :

AUTORISATION DE PROGRAMME N°9 : ACCESSIBILITE				
CREDIT DE PAIEMENTS				TOTAL Opération
Réalisé entre 2016 et 2024	Réalisé 2025	Total réalisé	Crédits de paiement 2026	
1 229 370,80	119 185,52	1 348 556,32	76 322,34	1 424 878,66

Article 2 : Décide de réviser l'autorisation de programme n°11 et les crédits de paiement comme suit :

AUTORISATION DE PROGRAMME N° 11 : EXTENSION DU RÉSEAU DE VIDÉOPROTECTION				
CREDIT DE PAIEMENTS				TOTAL Opération
Réalisé entre 2016 et 2024	Réalisé 2025	Total réalisé	Crédits de paiement 2026	
1 588 758,01	135 288,27	1 724 046,28	150 360,48	1 874 406,76

Article 3 : Décide de réviser l'autorisation de programme n°12 et les crédits de paiement comme suit :

AUTORISATION DE PROGRAMME N° 12 : TRAVAUX DE RÉNOVATION DES VOIRIES ET ESPACES PUBLICS					
CREDIT DE PAIEMENTS					TOTAL Opération
Réalisé entre 2022 et 2024	Réalisé 2025	Total réalisé	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027	
5 410 603,16	4 369 049,79	9 779 652,95	2 027 508,27	2 356 563,78	14 163 725,00

Article 4 : Décide de réviser l'autorisation de programme n°13 et les crédits de paiement comme suit :

AUTORISATION DE PROGRAMME N° 13 : RENOUVELLEMENT DU PARC DE VÉHICULES ET D'ENGINS MUNICIPAUX					
CREDIT DE PAIEMENTS					TOTAL Opération
Réalisé entre 2023 et 2024	Réalisé 2025	Total réalisé	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement de 2027 à 2030	
18 955,28	369 690,96	388 646,24	309 899,06	1 539 454,70	2 238 000,00

Article 5 : Décide de réviser l'autorisation de programme n°14 et les crédits de paiement comme suit :

AUTORISATION DE PROGRAMME N° 14 : CONSTRUCTION DU 3 ÈME GYMNASE					
CREDIT DE PAIEMENTS					TOTAL Opération
Réalisé 2024	Réalisé 2025	Total réalisé	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement de 2027	
443 127,24	1 016 678,58	1 459 805,82	7 088 691,35	408 502,83	9 300 000,00

Article 6 : Décide de réviser l'autorisation de programme n°15 et les crédits de paiement comme suit :

AUTORISATION DE PROGRAMME N° 15 : CONSTRUCTION D'UN CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL					
CREDIT DE PAIEMENTS					TOTAL Opération
Réalisé 2024	Réalisé 2025	Total réalisé	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement de 2027	
6 180,00	44 968,37	51 148,37	2 150 000,00	2 798 851,63	5 000 000,00

Article 7 : Décide de réviser l'autorisation de programme n°16 et les crédits de paiement comme suit :

AUTORISATION DE PROGRAMME N° 16 : EXTENSION DE L'ÉCOLE DU PARANGON					
CREDIT DE PAIEMENTS					TOTAL Opération
Réalisé 2024	Réalisé 2025	Total réalisé	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement de abandonnés	
61 991,60	0,00	61 991,60	50 000,00	- 4 574 008,40	111 991,60

Article 8 : Décide que les crédits de paiement feront l'objet d'une inscription aux budgets des années concernées et que les reports des engagements se feront automatiquement sur les crédits de paiement de l'année suivante.

Article 9 : Autorise Monsieur le Maire ou l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Le Maire - Monsieur Francis SELLAM



Le secrétaire de séance – Monsieur Maxime
OUANOUNOU



Je soussigné, Monsieur Maxime OUANOUNOU, 5^{ème} adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire

de la présente délibération :

Publiée sous format électronique le: 17 AVR. 2026

Télétransmise au contrôle de légalité le : 17 AVR. 2026

A Joinville-le-Pont le

